



Naturalisation

La naturalisation est une procédure d'acquisition de la nationalité française par décret.

Pour obtenir un certificat de nationalité française, vous devez effectuer la demande dans la Préfecture du département.

Pour cela, vous devez :

- Être majeur
- Avoir résidé en France pendant les cinq années précédant la demande de dépôt

Liens utiles

[Naturalisation | Service-public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10000)